

Commune de Conlie

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 4 décembre 2015

Date d'affichage : 4 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mme Céline NOURY-DÉSILE, Mme Valérie RADOU, Adjointes ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Mmes Claudine PIAU, Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, M. Olivier SEVIN, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Vital JARRY, Mme Marcelle GAIGNARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Philippe BOURRELIÉ ayant donné pouvoir à M. Joël GARENNE, Mme Sandrine BONNET, Mme Aurélie VIAUD-FORTUN ayant donné pouvoir à Mme Véronique PÉAN.

Absent : M. Philippe LEBRETON.

Mme Marcelle GAIGNARD est nommée secrétaire de séance.

ÉLECTIONS DES DELEGUES AU SAEP DE LA REGION DE CONLIE-LAVARDIN

Après avoir entendu M. le Maire indiquer :

- qu'avec la fusion du SAEP de la région de Conlie et du SAEP de la région de Lavardin au 1^{er} janvier 2016, il convient d'élire deux délégués au SAEP de la région de Conlie-Lavardin,
- que les candidats au poste de délégué sont élus au scrutin uninominal à la majorité absolue et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidat à l'élection du 1^{er} délégué du SAEP : Joël GARENNE

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 17
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Joël Garenne : 15 voix

M. Joël GARENNE ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu délégué au SAEP Conlie-Lavardin.

Commune de Conlie

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

Candidats à l'élection du 2^{ème} délégué du SAEP : Christian LEMASSON, Vital JARRY

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 17
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9
- Christian Lemasson : 13 voix
- Vital Jarry : 2 voix

M. Christian LEMASSON ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu délégué au SAEP Conlie - Lavardin.

BUDGETS ANNEXES : SUBVENTION ET PRISE EN CHARGE DES DEFICITS PAR LE BUDGET PRINCIPAL

1. CCAS

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, avec 16 voix pour et 1 voix contre, approuve le versement de la subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 2 695.29 €, somme imputée à l'article 7474 du budget CCAS et à l'article 657362 du budget Commune.

2. Camping

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, à l'unanimité, approuve la prise en charge du déficit du budget annexe du camping de la Gironde pour un montant de 6 134.25 €, somme imputée à l'article 7552 du budget Camping et à l'article 6521 du budget Commune.

3. Musée

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, à l'unanimité, approuve la prise en charge du déficit du budget annexe du musée pour un montant 19 483.96 €, somme imputée à l'article 7552 du budget Musée et à l'article 6521 du budget Commune.

BUDGET CAMPING - DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Joachim Bellessort présente la décision modificative n°1 du budget Camping :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015	DM 1
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		14 911	-595
61522 Entretien et réparation sur bâtiments		5 750	-595
012 CHARGES DE PERSONNEL		-	415
6215 Personnel affecté par la commune		4 900	30
6218 Autre personnel extérieur			385
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		210	180
673 Titres annulés sur exercices antérieurs		-	180
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 921	-

Les dépenses de fonctionnement sont inchangées à 20 921 €.

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

BUDGET LOTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Joachim Bellessort présente la décision modificative n°1 du budget lotissement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015	DM 1
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	194 269,14	-50 629,05
7015	Vente de terrains aménagés	194 269,14	-50 629,05
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		50 629,05
7133	Variation des en-cours de production de bien		50 629,05
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		380 363,95	-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2015	DM 1
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		50 629,05
3351	Travaux		50 629,05
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		162 000	50 629,05

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2015	DM 1
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		50 629,05
1641	Emprunts en euros		50 629,05
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		162 000	50 629,05

Les dépenses de fonctionnement sont inchangées à 380 363,95 €.

La section d'investissement qui s'équilibrait à 162 000 € s'équilibre désormais à 212 629,05 €.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°3

M. Joachim Bellessort présente la décision modificative n°3 du budget commune :

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2015 +2 DM	DM 3
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	67 319	3 992
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	27 230	3 992
20	opération EQUIPEMENTS CULTURELS (médiathèque)	4 695,53	-
2088	Autres immobilisations incorporelles	3 500	-3 500
2188	Autres immos	-	3 500
40	opération VOIRIE	248 310,89	-3 992
2315	Installations	244 302,89	-3 992
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		1 237 738,78	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2015 + 2 DM	DM 3
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	188 431,78	3 327
1318	Autres subventions d'équipement transférables	0	3 327
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	106 988,52	-3 327
1641	Emprunts en euro	106 988,52	-3 327
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 237 738,78	-

La section d'investissement est inchangée à 1 237 738,78 €

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

CONTRIBUTION FINANCIERE POUR UNE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

La commune verse à ERDF une contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité au niveau de la nouvelle pharmacie d'un montant de 3 991.48€ TTC, inscrite au budget à l'article 20422.

La SARL La Fosse, porteur de projet de la construction de la pharmacie sur la parcelle cadastrée section C n° 1150, se propose de participer à hauteur du montant HT, soit une participation financière de 3 326.23 €, inscrite au budget à l'article 1318.

Les deux subventions sont amortissables en un an.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 voix contre, approuve cette délibération.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Christian LEMASSON, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente au conseil la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue de Neuvy, parcelle cadastrée section AD n° 232 pour 18 m² reçue le 20 novembre 2015 de l'office notarial de M^e MESLIER-LEMAIRE et M^e LEBRETON situé à Évron.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Christian LEMASSON, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente au conseil la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue de Neuvillalais et à la Groie de Bel-Ébat, parcelles cadastrées section A n° 240 et 294 pour

Commune de Conlie

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

respectivement 492 m² et 124 m², reçue le 18 novembre 2015 de l'office notarial de M^e BARBE-TEILLOT situé à Conlie.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

MSP : TARIF LOCATION DES STUDIOS AU 1^{er} JANVIER 2016

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de location des studios de la MSP à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

1. Au mois :
 - 300 €/HT,
2. A la nuitée :
 - 20 €/HT,
 - 10 €/HT pour les étudiants en soins infirmiers, professions paramédicales ou stagiaires non rémunérés, internes en médecine.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 voix contre, approuve cette délibération.

MSP : LOCATION DE L'ESPACE DIT "MEDECIN 5" AU 1^{ER} JANVIER 2016

Madame Chevalier-Gravier, orthophoniste à la MSP depuis le 1^{er} janvier 2015, souhaite contracter un nouveau bail à compter du 1er janvier 2016.

Bail : Le bail est un bail professionnel signé pour une durée de six ans.

Loyer : Le loyer est de 5 € HT le m² par mois, payable mensuellement et d'avance, révisable tous les 3 ans compte tenu de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Surface : La surface de l'espace dit "Médecin 5" est de 52.84 m² détaillée ci-dessous :

- Espace n° 3 : Espace commun infirmières, pédicure, "Médecin 5" : Salle d'attente commune : 6.95 m² ;
- Espace n° 4 : Espace dit Médecin 5, 19.32 m² (salle s'attente médecin 5 : 4.07 m², bureau "Médecin 5" : 15.25 m²) ;
- Espace n° 5 : Espace commun infirmières, pédicure, "Médecin 5", 10.06 m² (sanitaires : 2 m², wc handicapés : 1.08 m², wc infirmières, pédicure, "Médecin 5" : 0.47 m², vestiaire : 1.32 m², circulation 1 : 3.13 m², local courant faible : 0.24 m², local courant fort : 0.24 m², espace du hall à circulation 1 : 1.58 m²) ;
- Espace n° 7 : Espace commun infirmières, pédicure, "Médecin 5", médecins : 3.90 m² (circulation 3 : 3.90 m²) ;
- Espace n° 14 : Espace commun à tous les praticiens : 8.46 m² (local DASRI : 0.33 m², stockage archives ouvert : 0.62 m², circulation 2 : 1.69 m², local rangement sous escalier : 0.56 m², hall d'accueil : 1.72 m², sas entrée : 0.56 m², palier 1 : 0.36 m², hall d'accueil : 1.72 m², circulation 3 : 0.57 m², palier 2 : 0.33 m²) ;

Commune de Conlie

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

- Espace n° 15 : Espace commun praticien, mairie : 4.15 m² (chaufferie : 0.65 m², local ménage : 0.25 m², TGBT : 0.29 m², local poubelle : 0.34 m², local ventilation : 1.37 m², circulation 2 : 1.25 m²).

Charges : Une provision pour charges sera appelée mensuellement, fixée à 5 € HT le m² par mois pour l'année 2016, suivant la liste annexée à cette délibération. Les charges feront l'objet d'un décompte annuel. La provision sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du décompte définitif.

Le conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le bail et tous actes sous seing privé ou authentiques y afférents.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, avec 15 voix pour et 2 contre, approuve cette délibération.

MSP : TRANSFERT ACTIF - PASSIF SUITE A LA CRÉATION DU BUDGET ANNEXE "MSP" AU 1ER JANVIER 2016

Suite à la création du budget annexe "MSP" au 1^{er} janvier 2016, il est proposé de transférer l'actif et le passif listés ci-dessous :

ACTIF				
N° inventaire	Article	Objet	Année	VNC
601	2132	MSP	2010	1 586 502,08
612	2031	indemnités architectes non retenus maison médicale	2010	0
641	2111	Parcelles C135 La Fosse 465m ² et C1135 La Fosse 2126m ²	2011	17101,54
742	2184	étagères msp (provost distr)	2013	3100
743	2188	extincteurs msp (tecc)	2013	1238
746	2184	Meubles cabi podologue (houlbert)	2013	3049,8
748	2184	stores vénitiens MSP (akzo)	2013	5707,88
749	2184	stratification banque accueil (Houlbert)	2013	586
750	2184	5 tables MSP (Comat)	2013	392,25
751	2184	meublier MSP (Amea)	2013	33400,5
752	2184	meublier médical MSP (La vitrine médicale)	2013	26426,12
753	2188	Signalétique MSP	2013	597,28
754	2188	2,5 bâche tissée verte (ent gorronnaise jardins)	2013	1575
755	2184	meubles cabi dentaire & medecins (houbert)	2013	13057
756	2188	1défibrillateur (schiller)	2013	1646,6
757	2188	signalétique (houlbert)	2013	1102,22
773	2188	Equipement divers studio 2 de la MSP (conedis)	2014	270,74
777	2183	Téléphonie MSP	2014	35877
780	2152	Signalétique MSP (Nadia)	2014	625
783	2183	Ordi MSP (delta)	2014	1195,51
791	2188	Enseigne MSP (Nadia)	2014	1230

Commune de Conlie

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

PASSIF						
Année d'encaissement	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en années	Taux		
				F,R,V	Index	Marge
2011	49 - Maison de santé	CM	25	F		
Taux actuar.	Périodicité de remb.	Date de la 1ère année de remboursement		DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU AU 26/12/15	INTERETS RESTANT DUS 26/12/15
4,98%	T	de l'intérêt	du capital	345 000,00	314 125,63	194 161,68

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre, approuve cette délibération.

GITE : TARIFS FIN D'ANNEE 2015 ET 2016

Cette délibération annule et remplace la délibération "dél 20151119-011".

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location du gîte communal pour la fin d'année 2015 et l'année 2016 comme suit :

Options location du gîte:

Paire de draps + taie d'oreiller lit 1 personne : 10€

Paire de draps + taie d'oreiller lit 2 personnes : 15€

Taie d'oreiller : 4€